

Judo Ju Jitsu Club de Savigny
CH-1073 Savigny

T +41 79 682 79 83
info@jjcs.ch
www.jjcs.ch

Judo Ju Jitsu Club de Savigny

Concept de protection pour les entraînements dès le 20.12.2021

Version : 22.12.2021

Auteur : Olivier Jotterand

Conditions cadres

Conformément aux directives de la Confédération (notamment : Ordonnance COVID-19 situation particulière, en particulier art. 15 al. 3 ; directives et FAQ de l'OFSP), les dispositions ci-dessous s'appliquent dès le 20.12.2021 :

Certificat COVID (vacciné, guéri)

Pour les événements organisés à l'intérieur (entraînements, événements du club) jusqu'à 30 personnes, le certificat est **obligatoire**.

- L'obligation de présenter un certificat s'applique à partir de 16 ans.
- Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas concernés.
- Les moniteurs ont le devoir de contrôler les certificats COVID des participants.
- Le certificat COVID des personnes vaccinées et guéries peut être contrôlé uniquement lors du premier contrôle, la date d'expiration étant dans ce cas enregistrée par écrit. Par la suite, elles peuvent participer au cours sans autre contrôle de certificat jusqu'à la date d'expiration.
- Pour permettre le contrôle de l'authenticité et de la validité du certificat COVID, l'application « COVID Check » est utilisée.
- L'obligation de présenter un certificat pour les événements en intérieur ne s'applique toutefois pas aux entraînements et événements du club réservés aux membres du JJCS, composés de maximum 10 personnes.

Les principes ci-dessous doivent impérativement être observés lors des entraînements :

1. Pas d'entraînements ni de compétitions en cas de symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux compétitions. Elles doivent rester chez elles ou se faire tester.

2. Port du masque et distance de sécurité obligatoires

- Les poignées de mains et autres tapes amicales restent proscrites.
- Pour toutes les personnes de plus de 12 ans, le port du masque est obligatoire dans les couloirs permettant d'accéder au dojo.
- A l'intérieur du dojo, pour toutes les personnes de plus de 12 ans qui ne participent pas directement à l'entraînement, le port du masque est obligatoire.

3. Se laver soigneusement les mains

Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Se laver soigneusement les mains au savon avant et après l'entraînement permet de se protéger et de protéger son entourage.

4. Aération des locaux

Des fenêtres et les portes du dojo sont ouvertes entre les entraînements pour avoir une ventilation maximale.

Durant l'entraînement, des fenêtres sont ouvertes pour avoir une ventilation adéquate.

5. Conditions pour les entraînements

Les entraînements à l'intérieur sont autorisés pour les membres du JJCS jusqu'à 30 personnes sur présentation du certificat COVID (vacciné, guéri). Dite obligation ne s'applique pas aux entraînements réservés aux membres du JJCS jusqu'à 10 personnes.

Les moniteurs – qui sont rémunérés et dès lors employés du JJCS - qui n'ont pas de certificat COVID (vacciné, guéri) doivent porter le masque lorsqu'ils donnent des cours. Dite obligation ne s'applique pas aux entraînements réservés aux membres du JJCS jusqu'à 10 personnes.

6. Tenir des listes de présence

Pour simplifier le traçage des contacts, le club tient des listes de présence pour chaque entraînement. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir la liste exhaustive et exacte via le site internet du JJCS.

7. Prescriptions spécifiques pour le JJCS

Les personnes n'étant pas membres du JJCS, y compris les parents et les accompagnants, ne sont pas admises dans le dojo.

8. Désigner une personne responsable du plan coronavirus au sein du club

Chaque organisation proposant des entraînements doit désigner une personne responsable du plan coronavirus. Cette personne est responsable du respect des dispositions en vigueur. Dans notre club, il s'agit de Egbert Kruithof. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. 41 79 682 79 83 ou vicepresident@jjcs.ch).

Date :

22.12.2021

Le Président :



François Sage

Le Vice-Président :



Egbert Kruithof

Le Secrétaire :

Olivier Jotterand